Mairie

Saint Germain-de-Grave, le 05 février 2024

LETTRE D'INFORMATIONS
FÉVRIER 2024

2 Le bourg
33490 Saint-Germain-de-Grave
Téléphone : 05.56.76.41.072
E-mail : mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr
Site : www.stgermaindegraves.fr

Bonjour à toutes et à tous,

I / NUMÉROTAGE DES HABITATIONS ET DÉNOMINATIONS DES VOIES PUBLIQUES.

Les communes doivent avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage au 1er janvier 2024 pour les communes de plus de 2 000 habitants et au 1er juin 2024 pour les autres.

Ce que disait la loi : jusqu'à présent une distinction était faite selon la taille des communes et celles ne dépassant pas 2000 habitants n'étaient pas tenues de transmettre la liste de leurs voies au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre.

La réalité du terrain : bien des petites communes ne disposaient d'aucune adresse, ce qui pénalisait les services, au premier rang les administrés et les communes elles-mêmes.

La commune de Saint-Germain-de-Grave envisage dans l'année 2024 de mettre en place cet adressage. Une réunion publique sera programmée afin de pouvoir expliquer à la population les étapes de cette procédure.

II / MISE EN PLACE D'UN DÉFIBRILLATEUR :

Le Conseil Municipal a pris l'initiative de mettre en place un défibrillateur. Il sera installé sur le mur de la salle des fêtes fin février.

III / RÉNOVATION DE TABLEAUX DE L'ÉGLISE DE Saint-Germain-de-Grave :

Inventaire des tableaux de l'église de Saint-Germain-de-Grave :

- *1 / « Christ en croix entouré de cinq personnages de 1624* d'une dimension de 280 x 205 cm et d'une valeur que l'on ignore, a été déposé chez un restaurateur de Bordeaux afin d'effectuer une restauration en 1995.

Le restaurateur a effectué la transposition et le rentoilage de cette œuvre du XVIIème siècle qui était très en péril compte tenu des dégradations consécutives à une humidité excessive. Ces travaux ont permis l'assainissement et la solidification de l'œuvre. La sauvegarde du tableau n'étant plus en jeu, il faut envisager une réintégration esthétique.
Après analyse, il a été constaté que ce tableau avait déjà fait l'objet de nombreuses réparations (mastics débordants, nombreux repeints à l'huile dont les plus significatifs sont entourés en blanc sur les photos).
L'évaluation de ces repeints et ces manques sont évalués à 40 % environ de la surface peinte ; ils sont répartis sur toute la surface de la toile mais leur ampleur ne transforme cependant pas l'écriture originale de la toile (position et physionomie des personnages).
Par ailleurs, un vernis très épais et très oxydé obscurcit l'ensemble des œuvres.

Le restaurateur prenant sa retraite, le tableau est déposé chez son successeur pour une durée d'un an. Il a établi un devis valable pour l'année car le successeur ne pourra pas effectuer toute la restauration sans l'aide du précédent restaurateur car beaucoup de techniques ne sont pas à la portée du successeur.

Les différentes mandatures n'ont pu aboutir à faire réaliser ces travaux faute de financement.

C'est un patrimoine inestimable pour notre commune. Les élus souhaiteraient que ce tableau retrouve sa place d'origine.

En 2023, les élus ont ressollicité le restaurateur afin d'établir un devis actualisé qui s'élève à 17 205 €.

- *2 / « Le Mariage mystique de Sainte Catherine » :* en 2023, il s'avère que la mairie a reçu un courrier du Centre National des arts plastiques (établissement public du ministère de la Culture), informant qu'une œuvre d'Henry Druard, « le mariage mystique de Saint Catherine » a été mis à disposition pour la décoration de l'église en 1867. Ce tableau a été restauré aux frais de la commune en 1997 pour un montant de 10 317.33 Francs.
- *3 / « Saint Louis en dévotion » toile du XIX siècle d'une dimension de 234 x 156* : Lors d'une inspection à l'église, les élus ont pris connaissance d'une dégradation du cadre ainsi que de la toile dues à l'usure du temps. Des devis de restauration ont été demandé aux restaurateurs. Ces devis s'élèvent à 7 090.00 €. Ce tableau est dans l'atelier des restaurateurs.
- 4 / *« Sainte Rose de Lima »* : Travaux de restauration d'un montant de 7 233.58 Francs. Ces travaux ont été faits aux frais de la mairie en 1997.

Vu la conjoncture actuelle des finances des communes et les frais incombant à ces restaurations et considérant que la commune ne peut pas prétendre à des aides

2 Le bourg
33490 Saint-Germain-de-Grave
Téléphone : 05.56.76.41.072
E-mail : mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr
Site : www.stgermaindegraves.fr

publiques, les élus vont programmer une réunion publique pour présentation de ces tableaux.

Ces tableaux font partis du patrimoine communal, la mairie sollicite un appel aux dons privés.

IV / LE HAUT DÉBIT A Saint-Germain-de-Grave :

Les travaux de raccordement de la fibre sur St Germain de Graves sont en cours, même si, avec la saison pluvieuse que nous connaissons, ils ont pris du retard.

Les technologies évoluent, et aujourd'hui, il existe d'autres solutions disponibles et abordables pour accéder au Haut Débit, sans pour autant passer par la fibre.
Des opérateurs Historiques (Orange, Nordnet, SFR, numérisat,…) proposent depuis longtemps des solutions par satellite ou par 4G. Cependant, ces offres, bien qu'éligibles à l'aide pour la cohésion numérique des territoires, sont pour la plupart onéreuses, et limitées en termes de données.

Un nouvel opérateur, vient d'arriver sur le marché Français pour répondre aux problématiques des zones non raccordées comme notre commune. Il s'agit de starlink (www.starlink.com). La solution proposée est simple, illimité, et avec un tarif abordable (40 €/mois + 10 €/mois de matériel, à peine plus cher qu'un abonnement fibre classique).
Certains de nos administrés l'on déjà mise en place, testé, et ça fonctionne très bien sur notre commune. Si vous souhaitez des infos ou des conseils sur ces offres, vous pouvez contacter JD-INFO (www.jd-info.fr) sur Saint-Germain-de-Grave, qui pourra vous conseiller et vous accompagner.

V / DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR) – CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Suite à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes doivent identifier des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). Les

ZAEnR sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Cette définition doit être précédée d'une concertation avec le public, selon des modalités librement déterminées par les communes.

Dans ce cadre, nous vous informons qu'un registre papier sera mis à disposition du public, en Mairie, aux horaires d'ouverture habituels, pour une durée de 3 semaines, du 26 février 2024 au 14 mars 2023. Le public pourra y consigner ses observations ou propositions de ZAEnR.

A l'issue de cette concertation, le Conseil municipal prendra une délibération pour en dresser le bilan, et définir des ZAEnR sur la commune. Cette délibération et les projets de ZAEnR seront ensuite transmis aux services de l'Etat pour validation.

VI / PLANNING DE L'ACTION FAMILLES – FEVRIER 2024

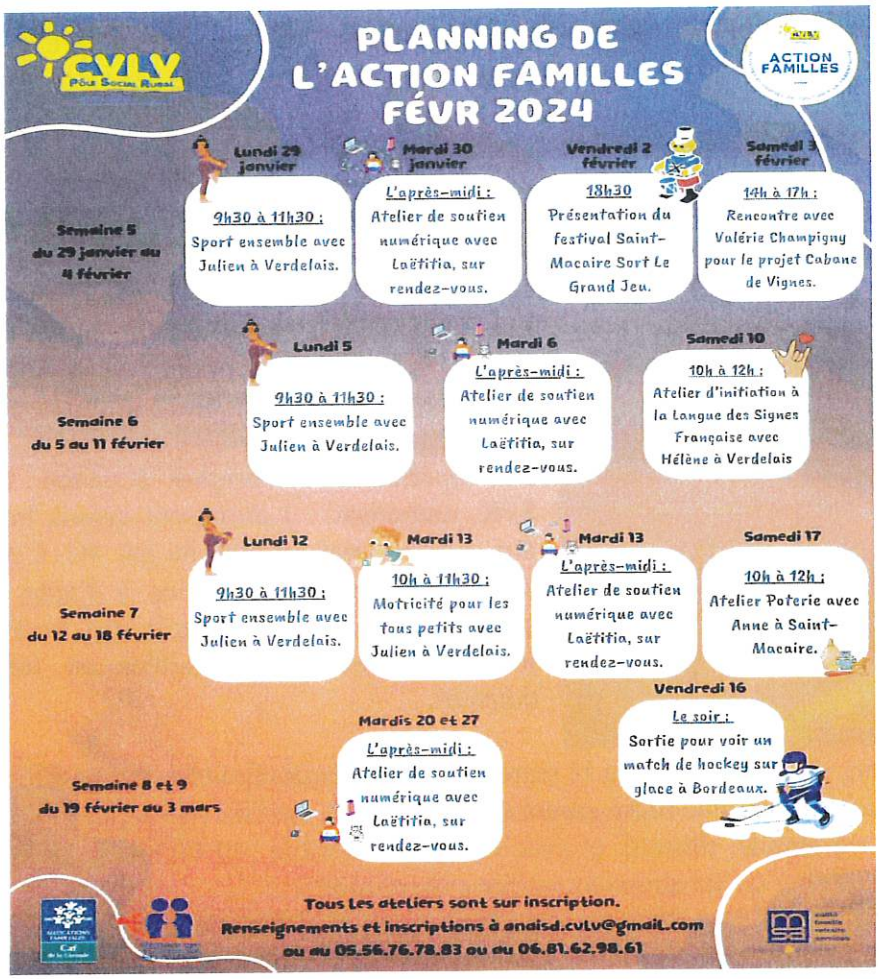

Bonne lecture,

Le Maire
Denis CHAUSSIE

MAIRIE de SAINT GERMAIN-de-GRAVES (Gironde) R.F.